

SECTIONS	PUBLICS CONCERNES	CATEGORIES	JOURS/HORAIRES	LIEUX D'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS 2017/2018		Hors Bagneux	REDUCTIONS	DOCUMENTS A FOURNIR		EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES
									Nouveau	Renouvellement	
TAEKWONDO	ENFANTS de 4 et 5ans	Baby	Mercredi de 17h30 à 18h30 ou Samedi de 11h à 12h	Dojo Olivier Pierre Goin	Baby	175 €	+ 20€	UNIQUEMENT pour les familles ne bénéficiant pas de réduction (coup de pouce loisirs/pass92) remise de 10€ par personne de la même famille	2 photos d'identité	1 photo d'identité	LA COTISATION NE COMPRED PAS LA TENUE, LES STAGES, LES PASSAGES DE GRADES, LA PARTICIPATION ET LE DEPLACEMENT A CERTAINES COMPETITIONS NON SELECTIONNEES PAR LE CLUB
	ENFANTS de 6 à 11ans	Débutants	Lundi de 19h à 20h	Dojo halle des sports Janine Jambu	Enfants de 6 à 11 ans	245 €					
			Mercredi de 18h30 à 19h30	Dojo Olivier Pierre Goin							
		Confirmés	Mardi de 18h30 à 20h	Dojo halle des sports Janine Jambu							
			Jeudi de 18h30 à 20h								
	ADOS/ADULTES à partir de 12ans	Ados/adultes à partir de 12 ans	Mardi et jeudi de 20h à 22h	Dojo halle des sports Janine Jambu	Adolescents et étudiants de 12 à 18 ans	275 €					
		Entraînement spécifique Combats	Lundi de 20h30 à 22h	Dojo halle des sports Janine Jambu	Adultes (équipements de protections obligatoires)						
			Samedi de 9h30 à 11h ou Samedi de 14h à 16h	Dojo Olivier Pierre Goin							
		Entraînements spécifiques techniques	Samedi de 10h à 11h	Dojo halle des sports Janine Jambu	Préparation à la compétition passage de grades						
		BodyTaekwondo self défense renforcement musculaire réadaptation à la pratique sportive	Samedi de 11h à 12h30	Dojo halle des sports Janine Jambu	Ados et adultes						
Self défense, renforcement musculaire	Vendredi de 19h30 à 21h	Dojo Olivier Pierre Goin									

Horaires, installations sportives et cotisations :

Les horaires, les lieux d'entraînement et les montants des cotisations sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés pour diverses raisons en début ou en cours de saison.

La cotisation :

La cotisation est due pour la saison entière (septembre/juin) et n'est pas remboursable, ni même au prorata (Sauf cas extrêmes, sérieux, justifiés et soumis très tôt à l'administration- à dater du 31 décembre, aucun remboursement possible quel qu'en soit le motif).